**FORMULAIRE D’INSCRIPTION**

**Diplôme Universitaire JURISTE DIGITAL (Data et Organisations)**

**Titre RNCP niveau 7 Délégué à la protection des données**

***FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE***

**2020/2021**

#

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

 Tél. : Mail :

**Je déclare souhaiter candidater :**

❑ **Au** **Titre RNCP Délégué à la protection des données** proposé par la Faculté de droit de l’Université catholique de Lyon.

J’ai par ailleurs pris note, **qu’en cas d’acceptation** de mon dossier, les frais de scolarité s’élèvent à

**4 635 €uros.**

❑ **Uniquement à un ou plusieurs Bloc(s)** proposé par la Faculté de droit de l’Université catholique de Lyon**.**

J’ai par ailleurs pris note, **qu’en cas d’acceptation** de mon dossier, les frais de scolarité s’élèvent à **25 €uros de l’heure, soit** (*A noter : un module = 16 heures en présentiel et 9 heures à distance)***:**

* *Bloc de compétences 1 : Elaborer les politiques et stratégies de protection des données*

o Module 1 : Data : Quels enjeux pour les organisations ?

o Module 2 : Data : Quels acteurs pour la protection des données ?

=> 50 heures de cours : 1250 euros

* *Bloc de compétences 2 : Information, sensibilisation et formation de l'ensemble des collaborateurs impliqués dans la protection des données*

o Module 3 : Data : sensibiliser, former et informer les acteurs de la protection des données

=> 25 heures de cours : 625 euros

* *Bloc de compétences 3 : Assurer la conformité des traitements de données au sein des organisations*

o Module 4 : Principes généraux de la protection des données

o Module 5 : Les outils de la conformité

o Module 6 : Protection des données et relations avec les personnes concernées par le traitement

o Module 7 : Protection des données et relations fournisseurs et prestataires

o Module 8 : Protection des données et relations employeur / salariés

 => 125 heures de cours : 3125 euros

* *Bloc de compétences 4 : Gérer les fuites de données*

o Module 9 : Gérer une fuite de donnée effective

o Module 10 : Prospective

=> 50 heures de cours : 1250 euros

## *Inscription 2019/2020 à une autre formation ?*

## ❑ OUI ❑ NON

Etablissement : Diplôme :

## *Statut*

❑ **Salarié du secteur public ou pris en charge**

❑ **Autre, à préciser**

**En cas de prise en charge :**

* Structure :
* Raison sociale :
* Adresse :
* Nom du responsable de formation :
* Nom de la personne chargée du suivi administratif :
* Mail :
* Téléphone :

**Financement :**

* Par la structure : adresse de facturation :
* Par un OPCA : Nom : Correspondant :

## *Pièces à fournir :*

* Une lettre de motivation
* Un CV précisant :
	+ Le cursus antérieur post-bac (diplôme, spécialité, établissement, année d’obtention)
	+ Les expériences professionnelles (période, entreprise, missions, tâches réalisées)
* Photocopies des relevés de notes du cursus antérieur post-bac
* 1 photocopie du **relevé de notes** du baccalauréat ainsi que la **photocopie du diplôme**
* 1 photo d’identité récente format standard avec nom et prénom au dos
* 1 photocopie de l’attestation de la carte vitale de moins d’un an
* Photocopie de la carte nationale d’identité (recto-verso)
* Annexes : Mention RGPD, droit à l’image

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Je certifie sincères et véritables les renseignements fournis et je déclare avoir pris connaissance des instructions jointes au dossier.*  |   |   |   |   |   |   |   |

 |   |   |   |

Fait à : le :

Signature :

Conditions générales de vente

Tarif et facturation

Le prix de la formation est indiqué en euros, net de taxes, 4 635 euros

Le tarif comprenne l’ingénierie pédagogique, la logistique et les supports pédagogiques. Il n’inclue pas les frais de transport ni d’hébergement.

La structure ou le bénéficiaire non pris en charge s’engage à effectuer un paiement dès réception de la facture. Le règlement des sommes dues sera effectué soit par virement soit par chèque à l’ordre de l’AFPICL ; il sera accompagné des références de la facture.

Report et annulation

L’inscription est effective dès réception du bulletin d’inscription signé et tamponné par la structure ou le bénéficiaire. Toute annulation devra être faite par courrier, par mail ou par fax.

En cas de désistement moins de 14 jours avant le début de la formation, l’AFPICL se réserve le droit de facturer 240 € correspondant à la somme engagée pour la préparation ou la réalisation de la formation. La structure peut substituer un participant empêché par tout autre collaborateur, sans frais supplémentaire ; le nom de cette personne doit être communiqué avant le démarrage de la session.

En cas d’absence partielle ou d’abandon au cours de la formation, le paiement total sera dû par le bénéficiaire.

Dans ce cas, les sommes facturées ne sont pas imputables sur l’obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l’entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l’OPCA.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé pédagogiquement insuffisant, l’AFPICL se réserve le droit d’ajourner la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue sans dédommagement des stagiaires. Elle en informera directement la structure ou le bénéficiaire dans ces délais. L’AFPICL ne pourra être tenue pour responsable des frais engagés par la structure ou le bénéficiaire ou des dommages conséquents à l’annulation ou report d’une formation.

Autorisation de reproduction et de diffusion

de photographies et vidéos comportant des personnages

L’article 9 du code civil donne aux individus le droit à la protection de leur image. Toute personne peut ainsi s’opposer à la diffusion et à l’utilisation de son image, si elle n’en a pas donné l’autorisation préalable.

Pour ce qui est des mineurs, l’autorisation préalable des tuteurs ou parents est obligatoire.

La loi n°70-643 du 17 juillet 1970 art.22 publié au Journal Officiel « Lois et Décrets » du 19 juillet 1970, protège l’image photographique des personnes, en exigeant leur autorisation avant diffusion.

Le consentement des personnes photographiées dans un lieu privé est obligatoire. Dans un lieu public, l’autorisation est nécessaire pour les personnes photographiées en gros plan.

Je soussigné(e) *- à remplir en majuscules svp*

Nom : .............................................................................................. Prénom : ..................................................................................

Adresse : ...................................................................................................................................................................................................................

Code postal : ............................ Ville : .......................................................................... Pays : ....................................................

Adresse mail : …………………………………..............................................................................................................................................

Téléphone : …………………………………...............................................................................................................................................

Reconnaît avoir accepté de servir de modèle à des prises de vues photographiques pour :

L’Université Catholique de Lyon (UCLy) / AFPICL

10 place des Archives - 69288 LYON Cedex 02 | Tél : 04 72 32 50 12

et autorise L’UCLy / AFPICL à reproduire ou diffuser la ou les photographies/vidéos me représentant, pour l’intégralité

des usages suivants :

- Publication dans les revues, ouvrages ou journaux interne ou externe de l’UCLy

- Publication pour les supports de communication : plaquettes, publicités, affiches, articles presse, etc.

- Présentation en public lors de manifestations : salon, forum, portes ouvertes, etc.

- Publication sur les sites web de l’UCLy, intranet étudiants, intranet des personnels, site des écoles, facultés ou insti­tuts, site institutionnel, etc.

- Publication sur les réseaux sociaux

- Publication sur la plateforme Itunes Store (podcasts)

- autre : à préciser .........................................................................................................................................................................................

Cette autorisation est valable à compter de ce jour.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies/vidéos ne devront porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Valable pour une durée indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l’UCLy - Direction de la Communication, si possible incluant une photographie, étant précisé que la révocation prendra effet dans les deux (2) mois qui suivent la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception précitée. La présente autorisation est personnelle et incessible.

*Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom.*

*Fait à Lyon, le ……………………………..…........... en deux exemplaires et de bonne foi.*

Signature de l’intéressé(e) précédée de la mention *« Lu et approuvé »* en manuscrit :

Sources : Reproduction interdite ? de Emmanuel Pierrat ; 236 p. ; Maxima, Paris, 2002 | Sites Web : http://dolphin2001.free.fr/photo/legis/model/autor.htm - http://www.legifrance.gouv.fr | Association reconnue d’utilité publique régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Rhône, SIREN 326 930 06

L’AFPICL collecte des données à caractère personnel pour assurer la gestion administrative et pédagogique des dossiers de ses apprenants en application de sa politique de protection des données que vous trouverez à l’adresse suivante <http://www.ucly.fr/donnees-personnelles/>

MENTION RGPD :

*Les informations recueillies sur ce formulaire par l’AFPICL - UCLy font l’objet d’un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants/apprenants, à établir des statistiques pour le Ministère de l’Enseignement Supérieur et par le Rectorat et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l’Observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, les mutuelles étudiantes et le CROUS sont également destinataires d’informations nécessaires à l’accomplissement de leurs missions. L’AFPICL-UCLy pourra être amenée à utiliser vos coordonnées après votre départ de l’établissement pour vous recontacter dans le cadre d’enquêtes relatives à l’insertion professionnelle des diplômés et vous informer de la vie de la Faculté (manifestations scientifiques, nouvelles formations…).*

*Les informations collectées lors de l’inscription serviront également à la réalisation de la Carte Universitaire Multiservices permettant notamment d’accéder aux salles de travail informatique et à la bibliothèque universitaire, aux restaurants du CROUS, à l’impression de documents.*

*Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification que vous pouvez exercer par courrier à l’adresse suivante : AFPICL 10 place des Archives 69002 LYON.*

*Enfin, certaines données personnelles fournies dans le présent dossier (nom, prénoms, diplôme) peuvent par ailleurs alimenter le réseau des diplômés de l’UCLy.*

Fait à : le :

Nom et Prénom : Signature :